

Conditions de l'action Action – Action Gnome Action -

1. Généralités

- 1.1 Les présentes conditions de l'action (ci-après : "les conditions de l'action") sont d'application sur l'action promotionnelle organisée par Action France siégeant au 18-26 Rue Goubet, bât. B, 75019 Paris, France (ci-après : "Action") : 'Action –Concours Action Gnome Action - ' (ci-après : "l'Action").
- 1.2 Du seul fait de sa participation à l'action, le participant accepte les présentes conditions de l'action.
- 1.3 Les présentes conditions de l'action peuvent être consultées, téléchargées et imprimées sur le site internet <http://www.action.fr/conditions-plaisirete>.
- 1.4 Action pourra, à son gré et sans notification préalable, modifier ou adapter les présentes conditions de l'action pendant la durée de ladite action, ou décider de cesser, de modifier ou d'adapter cette action sans indication de motif si les circonstances le justifient, sans qu'Action ne soit tenue à ce titre, de quelque manière que ce soit, à la réparation d'un dommage quelconque à l'égard des participants. Action publiera la modification ou l'adaptation précitée des conditions de l'action, la cessation, la modification ou l'adaptation de l'action, sur le site internet <http://www.action.fr/conditions-plaisirdete>.

2. Participation

- 2.1 En participant à l'action, vous acceptez les termes et conditions promotionnels.
- 2.1 L'action se déroulera du 17 avril au 9 mai 2021. Le gagnant sera annoncé au plus tard le 16 mai en réponse dans un message et via un message direct sur Instagram.
- 2.2 La participation à l'action est gratuite.
- 2.3 En cas de participation d'un mineur jusqu'à l'âge de 16 ans, le consentement du parent est requis.
- 2.4 La participation se fait en partageant une photo sur Instagram avec #ActionSpringchallenge via un post. Cet appel est effectué sur tous les canaux Facebook officiels d'Action.
- 2.5 À partir des candidatures, le siège social compilera une sélection des meilleures photos par pays. Ceux-ci sont choisis par un jury indépendant composé d'employés d'Action.
- 2.6 Les critères d'évaluation et de sélection des conceptions reposent sur L'originalité, la qualité et la visibilité des articles d'Action.
- 2.7 Action pourra exclure un participant de l'action dans le cas où ce dernier aurait fourni des renseignements erronés, incomplets ou mensongers et/ou commettrait ou tenterait, par un autre moyen, de commettre une fraude et/ou agirait en violation des présentes conditions de l'action. Le participant exclu ne pourra en aucune manière prétendre à un prix quelconque.

3. Collecte de données / droit à l'image

- 3.1 Du seul fait de sa participation, le participant autorise Action à collecter et traiter toutes les données (à caractère personnel) requises dans le cadre de l'action et à utiliser son adresse e-mail pour envoyer des e-mails commerciaux d'Action ainsi que pour informer le gagnant. Les données à caractère personnel sont traitées conformément à la Loi sur la protection des données à caractère personnel.
- 3.2 Le participant peut se désabonner à tout moment de la lettre d'information via le lien qui s'y trouve.

4. Prix

- 4.1 Les lauréats sont déterminés par le jury d'Action.
- 4.2 Aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et en Belgique, 1 prix sera distribué par pays ; 1x bon cadeau Action d'une valeur de 100 €.

- 4.4 Le gagnant du prix sera informé sur Instagram via un commentaire sous la publication et par un message direct sur Instagram.
- 4.5 Les gagnants seront annoncés au plus tard le 16 mai 2021.
- 4.6 Après le tirage, les gagnants seront personnellement informés par courrier électronique à l'adresse e-mail qu'ils ont fournies
- 4.7 Les gagnants reçoivent un e-mail avec des instructions dès qu'ils ont participé. Si Action n'a reçu aucune réaction dans les 3 mois, le participant ne peut plus prétendre au prix remporté.
- 4.8 Du seul fait de sa participation, le gagnant se déclare disposé, à la demande d'Action, à prêter son concours à des activités promotionnelles, parmi lesquelles la participation à la remise du prix dans une succursale d'Action. S'il refuse de prêter le concours susvisé, le gagnant ne pourra faire valoir aucun droit sur le prix.
- 4.9 Les prix qui, pour une raison quelconque, ne sont pas distribués, restent la propriété d'Action. De même, en cas de refus du prix, celui-ci revient à Action.
- 4.10 Sont exclus de la participation à l'action de la carte-cadeau : les employés d'Action des Pays-Bas. Ils sont autorisés à partager leur photo avec #ActionSpringchallenge mais n'ont pas la possibilité de gagner la carte-cadeau.

5. Responsabilité

- 5.1 Action apporte le plus grand soin possible à l'organisation de l'action. Action ne saurait être tenue responsable de dommages de quelque nature que ce soit, résultant de ou liés à (la participation à) cette action.
- 5.2 Action ne saurait être tenue (civilement) responsable de (conséquences de) défauts affectant les prix à fournir par Action et/ou des tiers.
- 5.3 Les erreurs d'impression, les fautes d'orthographe, typographiques ou autres erreurs similaires ne peuvent être opposées à Action, et ne peuvent en aucune manière faire naître une obligation quelconque à la charge d'Action.
- 5.4 Action ne saurait être tenue responsable de dommages quelconques, de quelque nature que ce soit, subis par le participant et liés à l'utilisation du site internet, des liens y figurant vers des sites de tiers, ou de tous autres services techniques.
- 5.5 Action ne saurait être tenue responsable des conséquences éventuelles du fait que le site internet, pour quelque raison que ce soit, ne serait pas (librement) disponible à un moment donné. Ce site internet peut être mis hors service de manière temporaire ou définitive, sans préavis.
- 5.6 Action ne saurait être tenue (civilement) responsable de frais engagés par le participant à l'occasion de sa participation à l'action.
- 5.7 Les exonérations de responsabilité d'Action précitées s'appliquent également au personnel auxiliaire engagé par Action et aux tiers auxquels Action aurait fait appel.

6. Plaintes

- 6.1 Toutes plaintes, questions ou remarques éventuelles sur l'action peuvent être adressées par écrit à Action dans une enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse : Action France SAS, 18-26 rue Goubet, Bât. B, 75019 Paris, avec mention du nom de l'action ou sur notre site internet : <http://www.action.fr/a-propos-d-action/service-clients/>. À la suite d'une plainte, Action prend contact dans un délai de 15 jours ouvrables.

7. Divers

- 7.1 En cas de nullité ou d'annulation de l'une ou de plusieurs des dispositions des présentes conditions de l'action, Action pourra remplacer une ou plusieurs des dispositions par de nouvelles dispositions se rapprochant le plus possible de la nature et de la portée des dispositions nulles ou annulées et les autres articles restent intégralement d'application.
- 7.2 Les présentes conditions de l'action sont uniquement soumises au droit français.

7.3 En participant à l'action, le participant accepte les conditions ci-dessus.

7.4 Pour plus d'informations, des notifications concernant l'action ou des questions sur le traitement de vos données personnelles, veuillez contacter marketingcampaigns@action.nl